

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 janvier à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 10 janvier 2024)

PRESENTS (es) : **Mesdames :** DESSOY Anny, DEVILLE Jeannine, GUILLOT-BARBOTIN Michèle, CAILLAT Anne-Marie, JACQUINET Sybille
Messieurs : FERY Didier, GILLET Jean-Pierre, PIGER Philippe, BINET Christian, LE BOT Hervé, BOUGY Thomas

ABSENTS (es) : M. LECLERC Guy (pouvoir à M. GILLET Jean-Pierre)

Madame Jeannine DEVILLE a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 01/2024 : Restauration de l'église : demandes de subventions

Restauration de l'église : demandes de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté du conseil municipal de conserver son patrimoine et de restaurer son église Saint Remi qui date du XII^{ème} siècle,

Considérant l'étude réalisée en novembre 2018 par un cabinet d'architectes du patrimoine,

Considérant le choix de GISSINGER ET TELLIER ARCHITECTES comme maître d'œuvre par délibération n° 18/2019 du 27 mai 2019,

Considérant la commission d'appel d'offres du 27 juillet 2020 portant sur le choix des entreprises pour la réalisation des travaux,

Considérant la clôture des travaux de la tranche 1 au 30 avril 2022,

Considérant la clôture des travaux de la tranche 2 au 31 octobre 2023,

Considérant le début des travaux de la tranche 3 au 1^{er} décembre 2023,

Considérant le coût estimé des travaux de la tranche 3 à 286 063.86 € HT,

Considérant le coût estimé de la maîtrise d'œuvre de la tranche 3 à 35 633.33 € HT

Après concertation, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

d'accepter de réaliser les travaux de la tranche 3 pour un montant de 286 063,86 € HT et 35 633,33 € HT pour la maîtrise d'œuvre,

de solliciter une subvention dans le cadre de la DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2024,

de charger Madame le Maire des formalités nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Prime pouvoir d'achat agents communaux

Madame le Maire rappelle que la prime de pouvoir d'achat n'est pas obligatoire dans la fonction publique territoriale et précise les conditions pour y être éligible. Le barème est fixé par l'état et va de 800 à 300 euros pour un salaire brut annuel maximum de 39 000 euros.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord pour le versement de cette prime qui fera l'objet d'une délibération dans les prochains mois.

Point sur les dossiers en cours

Eglise : Les travaux se poursuivent normalement.

Ecole : Madame le Maire informe les conseillers que la région a retenu notre dossier de demande de subvention FEDER au titre de la construction passive du groupe scolaire. Le montant de la subvention sera déterminé en commission permanente à la région. Une réunion est programmée jeudi 18 janvier à 14h00 avec l'architecte et Monsieur Pierson.

Rapport des commissions

Commission Vie Locale : Madame Jeannine DEVILLE fait un compte-rendu des chalets :

Recette : 1 628.00 € Dépenses : 1 318.00 € soit un bénéfice de 310.00 €

Commission Scolaire : Madame Anne-Marie CAILLAT informe les conseillers des points évoqués au conseil d'école de Les Mesneux :

- PPMS pour la cantine à étudier
- Charte pour les ATSEM à élaborer
- Départ en retraite de Mme Roselyne DEMONGEOT

L'achat d'un ordinateur au service du périscolaire est validé.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 19 février 2024 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 21h15.

Les Mesneux, le 15 janvier 2024

**Le Maire,
Anny Dessoy,**



SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2024 :

MME DESOY	M. LE BOT	MME JACQUINET	M. GILLET
MME DEVILLE	M. LECLERC	M. PIGER	M. FERY
MME CAILLAT	M. BINET	M. BOUGY	MME BARBOTIN-GUILLOT